

LE DOMAINE D'APPLICATION DU TIERS EXCLU

John Dewey

(traduit et présenté par Guillaume Lejeune)

I. Introduction par le traducteur

On ne présente plus Dewey dont l'œuvre riche et intense a marqué le vingtième siècle. Influencé par Hegel, qui laisse un « legs permanent » (*a permanent deposit*) dans sa pensée¹, il s'en éloigne en ce qui regarde l'idée qu'un savoir absolu puisse être atteint. Pour lui, seules des vérités relatives peuvent être atteintes, on n'a pas de perspective métaphysique de surplomb, mais plutôt une façon pragmatique de concevoir l'essence d'une chose à travers ce qu'elle permet de faire. Dewey cherche à asseoir une telle conception à travers ses réflexions sur l'art, la psychologie, le journalisme, la sociologie, mais aussi à travers une réflexion plus générale sur la logique. Dans son livre majeur sur la question, Dewey présente la logique comme une théorie de l'enquête². Il y aborde la réalité à travers des situations particularisées et envisage le travail de la pensée comme consistant à donner des solutions aux problèmes qui se rencontrent. L'incidence de ce type de pensée dans le cadre de la pensée de l'éducation est majeure (elle contribue à penser le domaine des pédagogies dites actives)³, mais elle concerne aussi la logique. Pour Dewey, on ne peut considérer la logique formelle et les données individualisées qu'elle semble pré-supposer comme une base. Contre la psychologie atomistique des *sense-data*, Dewey considère que notre pensée tire sa source des situations dans lesquelles nous sommes plongés. Ce n'est que dans un second temps qu'elle se rapporte à quelque chose de précis⁴. Un travail de sélection et d'abstraction précède la mise en place d'une pensée déterminée. Dans une enquête, on part d'une situation indéterminée pour aboutir, si tout va bien, à un tout organisé.⁵ Pour Dewey, la pensée est un instrument dont l'enjeu est de ré-

1 J. Dewey, « De l'absolutisme à l'expérimentalisme », traduit par G. Lejeune, *Philosophie*, 138 (juin 2018), p. 17.

2 J. Dewey, *Logique. La théorie de l'enquête*, trad. G. Deledalle, Paris, PUF, 1993.

3 On se référera avant tout à son grand oeuvre *Démocratie et Education* (1916). On notera que Lipman qui lance la philosophie pour enfant et ce qu'on appelle aujourd'hui « les nouvelles pratiques philosophiques » à travers l'idée d'une « communauté de recherche philosophique » se réclame explicitement de Dewey.

4 Avec Dewey, on dérive de, plutôt que l'on ne réfère à (« We point out rather than we point at »). B. Russell, « Dewey's New Logic », in P.A. Schilpp, L.E. Hahn, *The Philosophy of John Dewey*, SIU, Carbondale, 1989, p. 139. La vérité, à l'instar de l'objet, est dérivative, elle ne préexiste pas au processus.

5 « Inquiry is the controlled or directed transformation of an indeterminate situation into one that is so determinate in its constituent distinctions and relations as to convert the elements of the original situation into a unified whole ». J. Dewey, *Logic. The Theory of Inquiry*, New York, Henry Holt, 1938, p. 104.

pondre aux problèmes et aux enjeux pratiques qui se rencontrent dans notre expérience. Le but n'est pas d'atteindre une vérité fixée, mais d'arriver à un résultat satisfaisant.

Le problème de la connaissance ne se pose d'ailleurs plus dans les termes d'une *adéquation* à une essence, mais dans les termes d'une *adaptation* à une situation. Pour le vivant que nous sommes, la pensée n'est pas enfermée dans une essence, le sens d'un savoir évolue au gré des circonstances. Il s'adapte sans cesse et c'est de cette adaptation qu'il tire son sens, lequel est pragmatique. Dewey tire à cet égard les conséquences philosophiques de la révolution darwinienne. On ne réfère plus comme dans la logique aristotélicienne une espèce à son genre ou à son essence. Il y a la mise en évidence d'un principe de transition qui fait que l'espèce étudiée se comprend en situation, dans le contexte d'un environnement avec lequel elle est en *transaction* et non en référence à des idées fixées.⁶ Avec de telles bases, Dewey est naturellement critique vis-à-vis du principe du tiers exclu qu'il considère comme un principe rigide uniquement valable pour des raisonnements théoriques déconnectés de la matière vivante de l'existence empirique qui se *reconstruit* sans cesse. Pour lui, se rapprochant singulièrement de Bradley⁷, entre l'essence et l'existence un hiatus demeure. On peut multiplier à l'infini les déterminations sur ce qu'est la chose, cela ne nous dira jamais ce que c'est que d'exister pour elle. En présupposant des déterminations fixées, la logique formelle et ses principes relèvent du domaine de l'essence, mais ils sont incapables de rendre compte de l'existence. Par conséquent, leur champ d'application se restreint à celle des objets théoriques, des conceptions fixées, des essentialités. Le principe du tiers exclu ne permet pas de penser le vivant, le transitoire, le processuel.

II. Texte

[701] Le domaine d'application du tiers exclu⁸

Je souhaite poser la question de la sorte de matière (subject-matter) à laquelle s'appliquent légitimement les principes formels de la logique, en me concentrant essentiellement sur le principe du tiers exclu (excluded middle). Naturellement, je ne devrais pas poser la question à moins d'avoir en tête une certaine idée du problème. Si – ainsi que je

6 J. Dewey, « L'influence du Darwinisme sur la philosophie » in L'influence de Darwin sur la philosophie, trad. Gautier, Madelrieux et alii, Paris, Gallimard, 2016, pp. 19-34.

7 Cf. F. H. Bradley, *Principles of Logic*, Oxford, Clarendon, 1922 et F. H. Bradley, *Appearance and Reality*, London, Sonnenschein, 1897. La reconnaissance de Bradley qui montre l'impossible adéquation de la pensée à son objet (adéquation que prône l'intellectualisme) s'assortit toutefois d'une critique virulente ; Bradley aurait été incapable de « reconstruire » la finalité de la pensée en termes d'adaptation et de processus. Incapable de réellement sortir d'une pensée intellectualiste, il aurait été contraint de postuler un « absolu » afin de dépasser les limites d'une pensée qu'il avait admirablement mises à jour.

8 Le texte est paru le 19 décembre 1929 dans le volume n°26 du *Journal of Philosophy*, pp. 701-705.

le crois – les principes, dans la mesure où ils sont purement formels, ne sont applicables qu'à des matières formelles ou qui ne relèvent pas de l'existence, il résulte de la confusion quand ils sont directement appliqués comme critères ou comme règles dans une philosophie portant sur des affaires physiques ou relevant de l'existence.

Je considère comme acquis qu'il y ait un certain consensus quant au fait que l'on puisse trouver une différence radicale entre les propositions universelles et les propositions particulières. Seules ces dernières relèvent de l'existence par importation, les premières sont hypothétiques ou de la forme « si, alors ». Pour garantir leur application à ce qui relève de l'existence, il doit y avoir une proposition particulière et indépendante qui affirme l'existence de quelque chose qui a les propriétés qui sont dénotées par la clause introduite par le « si ». Le principe du tiers exclu est assurément, au même titre que ceux d'identité et de contradiction, le contenu d'une proposition universelle ; en fait, ceux qui mettent le plus l'accent sur ces principes, insistent sur le fait qu'ils sont les plus universels de toutes les propositions. Il devrait alors aller de soi qu'ils sont hypothétiques ou de la forme « si, alors » et qu'en soi ils n'impliquent rien en ce qui concerne leur applicabilité aux existences. Pour être applicables à l'existence, ils devraient être des propositions indépendantes relevant de l'ordre des faits, soutenues par une évidence empirique ou factuelle, énonçant que les choses telles qu'elles existent ont les propriétés qui rencontrent les conditions mises en avant par les propositions universelles.

La proposition selon laquelle *A* est ou bien *B* ou bien non *B* est en elle-même complètement indifférente à la question de savoir si quelque chose existe qui aurait les propriétés désignées par *A* et *B*. Il est complètement erroné de tirer du *A* d'une proposition universelle et formelle un *A* qui vaille pour quelque chose d'existant. Les deux sont autant dissemblables que le formel et le matériel, l'« essentiel » et l'existential. Mais les universels d'Aristote étaient pris comme des tous existentiels qui incluaient les particuliers. Dès lors, au lieu de la reconnaissance générale et présente de la différence de type entre les propositions universelles et particulières, la conception aristotélicienne selon laquelle le principe du tiers exclu s'applique directement à toutes les existences est ce qui a été retenu. Aux caractères formels est donc donné un sens matériel et la question épineuse [702] de la relation entre le logique et l'ontologique ou l'existant est considérée d'emblée comme réglée.

Tant pis si cela est source d'ambiguïté et de confusion et tant pis si le besoin subséquent de poser la question de l'application légitime du principe du tiers exclu passe à la trappe. La question importante est celle de savoir s'il y a des fondements matériels ou

factuels pour assigner aux existences actuelles les propriétés qui sont indiquées dans les propositions formelles. C'est une question concernant la nature des existences actuelles. C'est assurément une question trop importante pour être traitée ici. Mais que les choses aient les propriétés formelles qui caractérisent les idées qui sont utilisées pour raisonner à leur sujet et qui sont nécessaires pour un raisonnement consistant est en tout cas une hypothèse injustifiée et la tendance régulière de notre connaissance portant sur l'existence actuelle est celle de rendre cette hypothèse de plus en plus incroyable.⁹ Je limiterai la discussion suivante à deux points qui concernent cette incroyable. L'un concerne la contingence liée à la particularité des existences et des événements, et l'autre le fait que les existences changent et sont en transition. Le premier point peut être opportunément introduit en se référant à la phrase d'un article récent de M. Nagel – avec lequel je partage pour l'essentiel une sympathie cordiale¹⁰. « Il doit être admis, dit-il, que les propositions sur le futur ne sont pas catégoriquement vraies ou fausses » - en d'autres mots, que le principe du tiers exclu ne s'y applique pas. Mais il nuance apparemment la force de cette admission car il continue en disant que c'est possible « d'énumérer des propriétés exhaustives (quoique vraiment générales) sur le futur si ce futur n'est pas complètement indépendant du passé ». Je me demande si M. Nagel n'admettrait pas que le mot « exhaustif » est malheureux dans ce contexte. Cela doit tenir en un certain sens que M. Nagel a à l'esprit. Mais, pris littéralement, une énumération exhaustive ôterait toute contingence du futur et ferait du futur, en théorie du moins, quelque chose de si déterminé qu'il relèverait de la nature fixée requise pour l'application du principe du tiers exclu. Cette interprétation, cependant, semble toutefois être exclue par les mots entre parenthèses, à savoir « vraiment générales ». Il est en effet difficile de signifier qu'un nombre quelconque de propositions générales puisse déterminer exhaustivement un fait particulier. Elles ne pourraient pas le faire même si nous avions un temps infini pour faire cette énumération. Les propriétés énumérées resteraient en effet conditionnelles, et l'unicité de l'occurrence du fait échapperait à son énonciation. Il y a seulement deux théories autant que j'en puisse juger pour lesquelles cette conclusion ne suivrait pas. L'une est l'atomisme logique [703], ou la conception selon laquelle chaque existence authentique et ultime est entièrement simple. Dans ce cas, une proposition simple épuiserait chaque existence ultime. L'autre alternative est que toute existence particulière représente en fait une intersection d'universaux. Ces deux théories semblent toutefois

⁹ Ceux qui s'opposent à l'utilisation du terme « idées » peuvent substituer à ces termes « essences » ou « universaux » sans que cela ne fasse de différence pour l'argument.

¹⁰ E. Nagel, « Intuition, Consistency, and Excluded Middle », *Journal of Philosophy*, vol. XXVI, p. 488.

l'une et l'autre être les produits dialectiques de l'hypothèse selon laquelle les principes logiques et formels ont un matériau direct et une application ontologique, plutôt que les conclusions de l'évidence empirique.

La supposition selon laquelle l'unicité de l'existence peut être traduite de façon propositionnelle et symbolique en ajoutant une indication de la date et du lieu à l'énumération de propriétés générales ne nous tire pas d'embarras. Ce procédé est effectivement utilisé dans la physique. Mais l'« espace » et le « temps » de la physique dénotent des propriétés pour lesquelles les existences sont généralement *comparables* les unes aux autres – ou *ne sont pas* uniques. Pour le lecteur intelligent, ce fait est une indication montrant que la physique ne porte pas sur l'individualité des existences.

L'admission selon laquelle le principe du tiers exclu ne s'applique pas directement aux existences futures porte avec elle l'admission selon laquelle il ne s'applique pas aux existences présentes et passées. Cette affirmation va être disputée, au moins pour autant qu'il en aille du passé, car il peut être considéré que le passé est terminé et que sa matière est de ce fait entièrement déterminée. La réplique suivant laquelle le passé a été une fois le futur de quelque chose d'autre peut sembler être une simple évasion dialectique, dans la mesure où il est *maintenant* passé. Mais, comme M. Nagel le dit, l'assertion selon laquelle le futur est globalement indépendant du présent est fatale à tous les discours intelligents sur les existences ayant des qualités temporelles. La croyance selon laquelle le passé n'est que le passé, qu'il est entièrement terminé, repose précisément sur une telle indépendance du présent et du futur. Le passé, s'il est considéré comme complet en lui-même, est coupé arbitrairement de *son* futur, lequel s'étend à notre présent et son futur. La fixation d'un passé pour les fins de l'enquête et du raisonnement est légitime et à cette fixation à une idée (ou une « essence ») des principes formels s'appliquent. Mais prétendre que l'évènement actuel a les mêmes propriétés que la matière-sujet par laquelle nous raisonnons à son propos, c'est précisément faire la même conversion que celle qui est en jeu dans le passage du logique dans l'existentiel, du formel dans le matériel.

Jusque-là, l'argument a, d'un point de vue formel, tourné autour de la question de son admission regardant les propositions sur le futur. Beaucoup de personnes refuseront de permettre une telle admission et, de là, dénieront la validité de l'argument qui a été fait. Cela peut être bien, alors, de souligner que la force de l'argument ne dépend pas de l'aspect spécifique portant sur les propositions sur le futur. Il dépend du fait qu'il n'y a pas de propositions, quel que soit leur nombre, qui puisse déterminer de façon exhaustive

une quelconque existence concrète à l'exception de l'une ou l'autre des [704] deux théories auxquelles nous avons fait référence précédemment. Le « A » et le « B » de la règle du tiers exclu sont toujours conceptuels (ou substantiel) dans leur caractère et le « A » et le « B » d'une proposition existentielle ne sont identiques qu' en ce qui relève d'une symbolisation extérieure. Le fossé entre le conceptuel (ou « essence ») et l'existence demeure.

Le raisonnement mathématique, par le biais du principe de contradiction, accède avec justesse à la conclusion suivante, à savoir que la valeur de π ne peut être énoncée en une quelconque énumération finie. Mais la conclusion n'a pas d'application dans l'existence tant qu'il n'est pas montré par une évidence empirique qu'il y a des existences qui ont les propriétés exactes des cercles mathématiques, diamètre et circonférence. Et je suppose qu'il serait généralement admis qu'il n'y a pas de cercle existant au sens mathématique – bien que des figures existantes aient les caractéristiques qui font que les conclusions mathématiques ne soient pas dépourvues de valeur méthodologique quand nous sommes occupés avec. Mais c'est une affaire très différente de directement passer des formes logiques à celles-ci.

Ce qu'implique l'argument n'est pas que les choses se « contredisent » l'une l'autre. C'est que la contradiction est une catégorie purement logique et n'est pas fausse, mais insensée ou dépourvue de signification quand elle est appliquée aux choses. La contrepartie de ce fait, c'est que l' « identité » au sens selon lequel elle figure dans la logique formelle n'est pas pertinente pour ce qui relève de l'existence. Les choses et les événements sont en *conflit* les uns les autres et avec eux-mêmes bien que notre pensée à leur égard puisse être auto-consistante. Il y a un procédé souvent employé pour réduire le fait de qualités conflictuelles – des propriétés qui sont *physiquement* opposées – à la consistance logique. Il est dit que tout ce qui est nécessaire pour rendre la loi du tiers exclu directement applicable aux choses est de distinguer les relations. L'eau peut être chaude et non chaude au même moment, mais pas dans la même relation. Spécifiez le nexus et toute difficulté disparaît, et ainsi en va-t-il d'un objet qui est bleu selon un aspect et qui ne l'est pas selon un autre, etc. Mais cet argument pointe dans la direction de notre conclusion. Comme la relation abstraite est, dans son caractère, purement conceptuelle – ou substantielle et universelle. Elle n'existe pas par elle-même dans les choses de la nature (*rerum natura*). C'est une façon de penser l'existence pour les fins de la pensée. Au plus nous discriminons différentes relations, au plus il suit que l'existence en question possède effectivement des propriétés opposées – bien que non contradictoires *au*

point de vue de la logique – et la loi du tiers exclu ne lui est pas directement applicable. Autrement une relation ou un universel est hypostasié en une existence indépendante.

Ces considérations mènent insensiblement à un autre point. Les existences ont une qualité temporelle. Elles sont en changement ou en transition, en mouvement d'un état caractérisé par certains traits à un autre. La porte, est-il dit, doit être ou bien ouverte ou bien fermée quand « la porte » est prise comme dénotant une existence effective. Mais la considération [705] méconnaît deux faits. En premier lieu, la porte peut être en train de s'ouvrir ou de se fermer, c'est-à-dire être en procès d'un état à un autre. L'autre fait est qu'il n'y a pas de porte existante qui soit à cent pour cent fermée. Elle est fermée *suffisamment* pour certains buts pratiques, mais elle est aussi ouverte – il y a des fentes. Les difficultés rencontrées dans une expérience de laboratoire en ce qui regarde la garantie du caractère hermétique illustrent bien ce fait. Elles indiquent le caractère idéal et idéal-tionnel de « ouvert » et « non-ouvert ». L'idéal est applicable à l'existence *de façon indirecte* en plaçant une limite jusqu'à laquelle travailler, mais c'est une affaire radicalement différente d'une application directe du principe du tiers exclu. « Chaud » en tant que concept ou essence n'est pas « froid » ou non-chaud. En tant que concept, ils doivent tous avoir un sens constant et mutuellement exclusif. Mais une existence peut changer du chaud au froid et *vice-versa*. Ce n'est pas tant faux que dépourvu de signification – insensé – de dire que c'est à la fois chaud et non-chaud pour ce qui est un *changement* du chaud au froid.

Cette propriété peut à son tour être fixée dans une idée et placée dans une opposition formelle exclusive à un état de non-changement. Mais encore une fois dans cette opération nous sommes passés du domaine des existences à celui des idées à propos de l'existence. Nous sommes passés des conditions de l'existence aux conditions d'une enquête effective au sujet de l'existence. Les propriétés formelles de cette dernière opération sont importantes, mais leur importance n'est pas une justification pour faire équivaloir le formel et le matériel, le logique et l'ontologique. Nous ne pouvons pas combiner dans un schème cohérent la métaphysique sous-tendant la logique aristotélicienne et la métaphysique impliquée dans notre connaissance scientifique présente des existences naturelles.

Au lieu du caractère positif de beaucoup d'assertions qui ont été faites, ma première intention est de formuler une question. La question du statut de la contradiction et du tiers exclu est un aspect d'une question plus large. L'enjeu de base concerne la relation du logique et de l'ontologique, du formel et du matériel ou existentiel et on ne peut en

discuter de façon intelligible sans aborder cette question. Ainsi, procéder en passant des mathématiques à l'existence, ne fait rien d'autre que susciter cette question fondamentale.